

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSEON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Modification du tableau des effectifs

Exposé :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Un emploi permanent de catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant le départ de deux agents au sein de la Direction des services à la population, la modification du tableau des effectifs doit prendre en compte leur remplacement.

En conséquence il convient de créer des postes au regard du profil des futurs candidats qui seront, pour ceux non utilisés, supprimés lors d'un prochain conseil.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Création de poste au 16 avril 2026 :

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

Filière animation :

- 1 poste d'agent social à 35/35^{ème}

Dans le cas où les postes créés ci-dessus ne pourraient être pourvus par des fonctionnaires, la collectivité se réserve le droit de proposer l'établissement de contrats à durée déterminée dans la limite de 3 ans, la durée des contrats successifs ne pouvant excéder un total de six années.

Visa :

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 16 avril 2026.
- PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget Principal 2026.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

